

Compte Rendu CMD Athlétisme

Du 10/11/2017

* Présents :

- Gilles BAIN / Col St Amand
- Olivier TZATCHEV / Col R. Cassin
- Véronique BIGOTTE / Col Les Loges
- Daniel LARGY / Col Château Chinon
- Anthony JOJON / Legta Cosne
- Mathieu GOURY / Col C. Tillier
- Julien CROLLE / Lyc PG de Gennes
- Marilyn MAGNAVACCA / Col La Charité

* Absents :

- Jean-François RAFFALLI / Col Cercy la Tour
- Arnaud GENIEUX / Col V. Vauzelles
- Romain BARRA / Col A. Billaut
- Emilie LASSERRE / LP Bérégovoy
- Sandra PENNEC / Lyc J. Renard

1/ CROSS DEPARTEMENTAL DU 29 NOVEMBRE 2017

* Lieu : Les Senêts

* Choses faites par le SD UNSS 58 :

- les plans
- réservation des terrains, des infrastructures et du matériel
- réunions préparatoires avec les services municipaux
- commande de récompenses
- convocations pour l'UDPS / Journaliste / location tente / réservation sono (Jean-François RAFFALLI)
- confection et distribution des dossards
- organisation de la buvette (demande de sponsoring)
- envoi des invitations aux personnalités
- convocations collègues / organisation des stands
- établissement et envoi du programme
- organisation du secrétariat et publication des résultats

* Rôle du district organisateur : « Val de Loire » collèges et lycées.

- installation soit le lundi de 13h30 à 16h30 soit le mardi 13h30 à 16h30
- Complément le mercredi matin pour certains à 9h00.

* Le jury est composé de tous les collègues

* Le rangement est effectué par tous à l'issue de la dernière course notamment :

- la récupération de la rubalise (ou non)
- le regroupement des barrières
- le démontage des tentes, des tables, des chaises, des flammes
- les piquets seront laissés sur place pour le cross de l'AON qui aura lieu le weekend suivant

Détail des récompenses :

Benjamins Mixtes

Minimes Mixtes

Lycées Mixtes

LP (mixtes ou non)



Equipe

Coupe

+ médailles (OR/AR/BR)

+ TS (Champion + UNSS)

Individuel

médailles (OR/AR/BR) + TS

TS (champion)

Nouveauté 2017 : la marche nordique.

Suite à la marche proposée en 2016, nous allons cette fois découvrir la marche nordique en partenariat avec l'UFOLEP.

Un parcours va être organisé (pourtour de la Plaine avec possibilité de détours).

Suivant le nombre de participants et la distance à parcourir, plusieurs tours sont peut-être possibles !

A l'arrivée, médailles, diplômes et goûter.

2/ ATHLETISME INDOOR (Championnat Académique 20/12)

A ce jour les seules AS connues sont celles du lycée Jules Renard et du collège de Cercy la Tour.
Le collège de Château Chinon attend que l'activité se développe en son sein et visera plus le cross et l'athlétisme estival pour cette année.

3/ ATHLETISME ESTIVAL « LYCEES » (Championnat Académique 04/04 à Dijon)

Pour l'instant, c'est principalement le lycée Jules Renard qui forme des équipes. Parfois d'autres établissements participent avec des JO notamment.

4/ ATHLETISME ESTIVAL « COLLEGES PAR EQUIPES » (CD 02/05 et CA 16/05)

Après réflexion, il est décidé de commencer plus tôt :

09h00	installation
10h00	arrivée des équipes
10h45 – 12h00	épreuves de courses
12h00 – 13h00	repas
13h00 – 16h00	épreuves de concours + fin des courses
16h00 – 16h30	rangement des installations et enregistrement des résultats
16h30 – 16h45	récompenses

Prévoir une réunion début avril (avant les vacances).

Il faudrait refaire les fiches se trouvant sur les plaquettes avec les règles à appliquer.

4/ ATHLETISME ESTIVAL « COLLEGES DEVELOPPEMENT » (CD 30/05 et CA 13/06)

Il est décidé qu'il y aurait deux pôles de compétition :

- St Léger des vignes (district « Sud Morvan » + une partie du « Haut Nivernais »)
- Cosne sur Loire (district « Val de Loire » + le reste du « Haut Nivernais »)

Le service départemental va envoyer les demandes d'installations.

Deux districts collèges se retrouveront sur chaque site.

L'idée sera de vraiment ouvrir la participation aux jeunes pour qu'ils puissent essayer un maximum d'activités.

Ceux qui le voudront participeront à la phase académique mais sans obligation.

* Olivier TZATCHEV et Mathieu GOURY seront les maitres d'œuvre à Cosne.

* Jean-François RAFFALLI et Christine POPINAT le seront sur St Léger des vignes.